

Daniel Evrard
Carcahut
72500 Luceau

Monsieur Robert Renard
Maire
En Mairie
72500 Luceau

Objet : Maison des associations

Luceau, le Mardi 8 décembre 2014

Monsieur le Maire,

Lors du dernier conseil municipal (jeudi 20 novembre 2014), Madame Sylvie Manceau s'est inquiétée de la possibilité que je souhaite fermer la maison des associations car ce bâtiment n'était pas encore déclaré E.R.P. (Etablissement Recevant du Public).

Durant le conseil municipal précédent, (jeudi 23 octobre 2014), vous nous avez déclaré, je vous cite : "assumer" - avec toutes les conséquences que cela pourrait impliquer, notamment en termes de sécurité - le fait que cet immeuble ne soit pas déclaré E.R.P, au niveau communal et préfectoral. Dont acte !

Monsieur le Maire, devrais-je vous rappeler qu'en tant que premier magistrat de la commune votre responsabilité civile et pénale serait engagée, si par malheur un accident imputable à un manque de sécurité devait survenir dans ces locaux.

Il s'agirait également de ne pas oublier qu'en agissant de la sorte vous engageriez également la responsabilité civile et pénale des présidents des associations ayant l'usage dudit bâtiment.

Loin de moi l'idée de faire fermer un édifice dont l'intérêt public n'est pas à démontrer. Cependant, il serait regrettable, qu'en cas d'accident majeur, la confiance que nos administrés nous témoignent, se retourne contre eux.

Aussi, je vous demande instamment de bien vouloir entamer auprès de l'administration, les démarches nécessaires à la mise en conformité d'un établissement recevant du public.

Pour l'heure, je n'ai pour ma part entamé aucune démarche. Mais, ma responsabilité de conseiller municipal, conscient de ses devoirs, m'obligerait, en cas de refus de votre part, d'avertir les autorités compétentes de cette déplorable situation.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma parfaite considération.

Daniel Evrard
Conseiller Municipal.